

Si vous allez effectuer un stage en Bolivie, il faut établir un **Visa de stage**.
Pour obtenir tous les renseignements merci de contacter l'Ambassade de Bolivie à Paris au tel. (01) 4224.9344



Vous pouvez déposer votre dossier au Consulat, ou par voie postale en courrier recommandé. Pour le renvoi respectif, il suffit de glisser dans votre dossier une enveloppe timbrée, recommandée et libellée à vos nom et adresse.

Le délai d'obtention des Visas est d'une semaine.

VALIDITE: Dès l'émission de votre Visa, vous disposez de 30 jours pour entrer en Bolivie.

Les Visas à Objet Déterminé ont seulement une validité de **30 jours** dès l'entrée en Bolivie.

Nous vous invitons à vous présenter auprès d'un Service de Migration en Bolivie pour ainsi prolonger votre Visa et demander le PERMISO DE RESIDENCIA pour un séjour de 6 mois ou la période qui soit nécessaire pour votre stage:

Servicio Nacional de Migración

La Paz, Av. Camacho N°2080 Bolivia

Tel: +591 2 21 10 96 0



LES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER:

a) Le formulaire de demande de Visa dûment rempli et signé (à Récupérer au Consulat de Bolivie, ou à télécharger sur le site www.rree.gob.bo)

Servicios>Consular>Visas a Bolivia>Nuevo formulario de solicitud de Visas (04/12/2007)

b) 2 photos d'identité en couleur. (3.5 x 4.5 cm.)

c) Un passeport valide (Dont la validité ne saurait en aucun cas être inférieure à six mois depuis votre entrée en Bolivie).

d) Une photocopie du Titre de séjour valide pour les ressortissants étrangers séjournant en France.

e) Un carnet de vaccination original contre la fièvre jaune.

f) Convention de stage SIGNEE

g) Un extrait de casier judiciaire traduit en espagnol par un traducteur assermenté et légalisé par le Ministère des Affaires Etrangères en France

h) Un chèque à l'ordre du "Consulat de Bolivie" dont la somme correspond à : €80.00 (US \$85.00)

i) Une attestation de ressources économiques (Attestation bancaire, relevés de compte ou fiches de paie) ou pour les mineurs et les étudiants, une attestation de prise en charge signée par un tiers, (Joindre des photocopies de leurs pièces d'identité) ainsi qu'un justificatif de ressources économiques (Attestation bancaire, relevés de compte ou fiches de paie.)

j) Une réservation d'hôtel ou attestation d'hébergement signée. (Présenter les photocopies de pièces d'identité des personnes responsables de votre accueil. L'attestation doit préciser l'adresse du séjour et doit être accompagnée d'un justificatif de domicile (Contrat de bail ou factures d'électricité, ou factures de téléphone, etc.)

k) La photocopie des billets d'avion A/R. ou la réservation du voyage.

IMPORTANT:

•Pour légaliser la traduction en espagnol de l'extrait du casier judiciaire, renseignez vous auprès du:

•Ministère des Affaires Etrangères en France

•Tél 0153693828. 57. Bd des Invalides Paris, 75007 Métro Duroc

•ATTENTION: TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE



Ambassade de Bolivie 12, Avenue du Président Kennedy 75016 Paris Horaires 09.30-17.30

TEL. Local: (01) 4224.9344
International: +33.1.4224.9344

embolivia.paris@wanadoo.fr

FAX. Local: (01) 4525.8623
International: +33.1.4525.8623